



Conseil communal Penthelaz

Penthelaz, le 14 septembre 2020

Procès-verbal N° XVII

Séance du 14 septembre 2020

Composition du bureau

Madame Valérie Codina Cervellin, Présidente
Mme Christiane Chevalier, scrutatrice, Mme Aurora De Sa, scrutatrice suppléante,
Madame Sylvette Grandchamp, secrétaire

La séance est ouverte à 19h30 en la salle villageoise du Verger

* * *

Madame Valérie Codina Cervellin, Présidente, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue, au Syndic, M. Freiburghaus, aux Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à la presse ainsi qu'au public.

Opérations préliminaires

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents 35 ; excusés 12 ; absents 2 ; le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 juin 2020. Mme la Présidente relit les 3 modifications apportées au projet de PV qui a été adressé aux membres du Conseil par courriel avant la séance.

- Page 3 : simplification du texte du point « Personnel » à la demande de M. Chapuis.
- Page 5 : dernier paragraphe ajout « en point 2 » dans la phrase : M. Bachmann demande une modification de l'ordre du jour en y ajoutant une motion entre le point 1 et 3 de l'ordre du jour en point 2.
- Page 9 : Milieu de page ajout du point 2 après le résultat du vote du préavis 2020-38 ajouter :
 - 2. Motion de M. François Bachmann concernant le préavis route de la GareM. Bachmann demande le retrait de sa motion
- La numération des points suivants de l'ordre du jour est donc décalée.

La lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

- M. Piéric Freiburghaus ne désire pas de modification du PV, mais souhaite ajouter une information complémentaire à la page 3, concernant les élèves qui prennent le bus de remplacement du funiculaire, M. Freiburghaus avait annoncé qu'un bus leur serait spécialement dédié ce qui n'est pas le cas. Les élèves utilisent le même bus que les usagers habituels.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les modifications demandées.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil

Aucun courrier n'est parvenu au bureau du Conseil

d) Communications de la Municipalité

M. Piéric Freiburghaus

1. Plan d'affectation « Le Cheminet »

En date du 18 août 2020, la Municipalité a adressé, à la Direction générale du territoire et du logement, DGTL, le projet de PA « Le Cheminet » pour examen préalable, ceci conformément à l'art. 37 LATC. Ce document était accompagné du rapport de conformité à l'art 47 de l'Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire, OAT, et de l'étude de mobilité. Rappelons que l'objectif reste de pouvoir mettre à disposition les nouveaux locaux de l'ASIVENoge pour la rentrée 2024. C'est pourquoi la Municipalité a prié les services cantonaux de faire diligence et de respecter les délais légaux.

2. Plan d'affectation communal (anciennement Plan général d'affectation, PGA)

En date du 6 août 2020, le dossier du plan d'affectation a été transmis pour examen préliminaire à la Direction générale du territoire et du logement, DGTL, pour examen préliminaire, conformément à l'art. 36 LATC. Rappelons

que, le 15 juin dernier, le Conseil avait accordé un crédit complémentaire de CHF 120'000.-, afin de finaliser ce dossier.

Celui-ci étant connu des services cantonaux, nous pouvons souhaiter que le délai légal de 3 mois pour son examen ne soit pas entièrement utilisé.

Aussi, un projet de PGA avait été soumis à l'enquête publique du 15 janvier au 15 février 2015, soit avant l'entrée en vigueur de la modification de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et des constructions, LATC. Le nouvel art. 44 stipule que les plans d'affectation qui n'ont pas été adoptés dans un délai de 24 mois après la fin de l'enquête publique sont caducs. Cependant pour les plans déposés à l'enquête publique avant le 1er septembre 2018, le délai de caducité commence à partir du jour de l'entrée en vigueur de la nouvelle LATC. Il en résulte que le délai de caducité de ce plan échouait le 31 août 2020. La Municipalité avait la possibilité de demander une prolongation de 12 mois de ce délai. Compte tenu qu'à ce jour, aucun projet de construction n'a été refusé sur la base des dispositions du PGA soumis à l'enquête publique en 2015, la Municipalité a renoncé à en demander une prolongation. Dès lors, et jusqu'à l'enquête publique du nouveau PA communal, prévue en septembre 2021, seules les dispositions du Règlement sur le plan général d'affectation et la police des constructions, RPAPC, de 1991, sont applicables.

3. Image directrice du centre de la localité - Suite de la démarche participative

Un préavis de demande de validation de l'image directrice de centre de la localité sera soumis au vote du Conseil communal en décembre prochain. Le projet de nouveau PA communal (voir ci-dessus) doit intégrer les objectifs et définir les bases légales, modifications du foncier, parcelles privées et domaine public, affectations, mesure du sol, gabarits, etc. Cette coordination est en cours.

4. Bus PPDLV

L'augmentation des fréquences de Car postal et la crise du COVID-19 ont eu pour conséquence une baisse de fréquentation, de l'ordre de 30%, des deux lignes de bus PPDLV.

Les quatre communes se penchent sur une évolution des horaires de ce service apprécié, de façon à ce qu'ils soient complémentaires et non en concurrence avec ceux de Car Postal.

Mentionnons également qu'une étude Transports Publics Venoge est en cours sous l'égide du Canton, DGMR, avec pour partenaires les associations régionales, ARGDV, ARCAM et des représentants des municipalités des deux districts. Dite étude vise, à l'horizon 2025, une amélioration de la desserte des communes non reliées au chemin de fer, dans l'optique de diminuer le trafic pendulaire.

C'est dans ce cadre d'étude que des variantes de dessertes du bus PPDLV seront abordées. La fonction principale de rabattement sur la gare (et la centralité) de Cossonay Penthalaz correspondant à 98% des trajets est reconnue.

5. Office postal de Penthalaz

En décembre 2019, lors d'une réunion entre la Municipalité et des représentants de Poste CH SA, Région, Développement du réseau et Service immobilier, la question de l'avenir, au-delà de 2020, de la filiale de Penthalaz avait été évoquée. Si, à cette date, la Poste n'avait entrepris aucune démarche concrète, elle analysait différentes solutions alternatives au service traditionnel, soit des prestations en partenariat, soit celles d'un service à domicile.

Répondant à un récent courrier qui leur a été adressé, en date du 27 août 2020, Poste CH SA nous informe n'avoir à ce jour aucun projet de modification ou de transfert de la filiale actuelle située à la route de la Gare 21 à Penthalaz. On peut dès lors penser que cet office sera maintenu tel qu'il existe pour quelques années au moins.

Aussi, dans une perspective de requalification du centre de la localité, il faut relever que Poste Immobilier n'investira pas dans de nouveaux bâtiments pour y implanter un office traditionnel.

6. Gare de Cossonay – Penthalaz – Mise en conformité LHand de l'accès aux trains

Les travaux préparatoires en vue de la mise aux normes LHand en gare de Cossonay-Penthalaz ont débuté en juillet 2020 avec notamment le raccourcissement de deux voies et le déplacement des butoirs au sud du quai 1, devant les anciens Grands Moulins.

En 1^{re} étape : dès janvier 2021 auront lieu les travaux d'élargissement du pont de l'Islettaz, sur la Venoge, et divers travaux, de part et d'autre de la gare, nécessitant des interventions de nuit et le déplacement des arrêts de trains sur la voie 2, ainsi que la création d'une niche dans la culée du pont routier enjambant les voies CFF. Celle-ci impliquera très vraisemblablement la fermeture de l'accès depuis le chemin de l'Islettaz.

Les travaux se poursuivront jusqu'en mai 2022. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Le groupe de travail réunissant les divers partenaires, CFF, Car Postal, MBC, la DGMR, les communes de Penthalaz et Cossonay va être réactivé. Non seulement le COVID-19, mais également de multiples changements d'interlocuteurs chez CFF Immobilier avaient mis les échanges entre parenthèses. L'objectif est d'établir un plan d'aménagement du secteur de la gare, à moyen et long termes, satisfaisant l'ensemble des contraintes. Deux points importants à résoudre sont celui du P+R sis au nord de Venoge Centre et la capacité d'accueil des bus sur le site de la gare.

7. Antennes de téléphonie 5G

Comme l'a rapporté la presse, le Département de l'environnement et de la sécurité, DES, a lancé des projets pilotes sur des antennes de téléphonie 5G de dernière génération, afin de vérifier sur le terrain les mesures développées par la Confédération, spécifiquement de procéder à des mesures de rayonnement et de les analyser, qui doivent respecter les valeurs limites fixées dans l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement

PV Conseil Communal séance du 14 septembre 2020

non ionisant, ORNI. Neuf installations ont été retenues, dont une à Penthalaz, implantée sur les grands silos de Fenaco, Vaud Céréales.

Un communiqué de presse a été diffusé le 10 septembre dernier et c'est la veille, soit le 9, que la Municipalité en a été informée. Il nous a été précisé que l'installation est bien existante à la route de Gollion 9 et qu'elle ne nécessite pas de modification pour participer au projet pilote. Il n'y a aucune action à entreprendre pour la commune. Cette dernière sera informée des résultats des mesures qui se termineront en mars 2021.

En ressortant le dossier de cette installation, nous pouvons retrouver qu'une demande de permis de construire pour : « **Échange des antennes sur une installation de communication mobile existante, pour le compte de Swisscom (Suisse) SA/COMO** » avait donné lieu à une enquête publique du 6 octobre au 6 novembre 2017.

Le rapport de synthèse de la Centrale des autorisations en matière de constructions, CAMAC, mentionnait :

Le projet est une modification d'une installation existante ;

Les immissions calculées pour le dernier étage du bâtiment supportant les antennes sont inférieures aux exigences définies par l'ORNI pour des expositions permanentes. Il en est de même pour les immissions calculées pour les bâtiments voisins les plus proches ; Le projet respecte donc la valeur limite de l'installation, LUS ; Les calculs ont également été faits pour les expositions de courtes durées sur le toit du bâtiment supportant les antennes ;

Le projet respecte aussi la valeur d'immission, LSM ; Ainsi, sur la base des données fournies par l'opérateur responsable, les exigences de l'ORNI sont respectées.

C'est sur ces éléments de la CAMAC que la Municipalité a délivré le permis de construire en date du 9 avril 2018.

Extrait du journal 24 Heures du 16 janvier 2020 : La 5G se propage malgré le gel des autorités vaudoises

« En avril 2019, le Conseil d'État a en effet annoncé une première fois qu'il n'autoriserait plus aucune construction d'antennes 5G par principe de précaution, et qu'il n'y aurait de feu vert que pour des adaptations mineures des antennes existantes. À la suite de la publication fin novembre d'un rapport d'experts peu concluant sur les effets du déploiement de la 5G sur la santé, le gouvernement vaudois a même enfoncé le clou le 13 décembre dernier: sa position ne changera pas tant que des méthodes de mesure ne permettront pas de garantir que ces installations respectent les valeurs limites de rayonnement imposées par la loi...

... Du côté du Canton, on assure que l'exposition de la population aux rayonnements n'a pas changé. «L'augmentation des installations 5G dans le canton (de l'ordre de 170, sic) est due à la transformation, par l'un des opérateurs, d'installations 3G en 5G, explique Sylvain Rodriguez, directeur de la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DGE-DIREV). Ce changement de technologie sur des installations déjà autorisées n'implique ni changement physique ni modification de puissance. Il ne nécessite donc aucune autorisation, ni communale ni cantonale». Sur son site internet, Swisscom, l'opérateur en question, parle quant à lui d'une «simple mise à jour logicielle». Celle-ci lui permet désormais de proposer une version «de base» de la 5G sur 90% du territoire suisse en attendant de pouvoir déployer une version «complète ».

8. EMS Fondation de la Venoge

La gestion des places de parking, notamment et spécifiquement pour les résidents des logements protégés, doit être affinée. La Municipalité rencontrera prochainement la direction de l'EMS et la gérance afin de trouver une solution satisfaisante pour tous.

9. JOURNEES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Comme chacune et chacun a pu le constater, il n'y a pas eu de journée du Développement durable cette année-ci.

La situation du COVID-19 en est la raison majeure. La Municipalité va très prochainement réactiver la commission énergie et développement durable ainsi que le groupe Agenda 2030.

La parole est donnée aux Conseillers :

- M. Pierre Zurbrugg : La version du PGA de 1992 est en vigueur à 100%, ce qui permet de construire sur les terrains disponibles. Les droits de bâtir fixés par ce règlement peuvent être abrogés par une limitation de la croissance de la population. M. Zurbrugg demande si cette règle est en vigueur dans ce nouveau règlement ou si l'on peut à nouveau construire.
M. Freiburghaus répond que la municipalité s'est questionnée sur ce règlement en vigueur. Peu de parcelles sont disponibles sur le territoire communal. La municipalité est curieuse de voir la réaction du canton si une telle demande devait être déposée. Les syndics du Gros-de-Vaud ont été conviés à une séance avec le canton en présence de Mesdames Luisier et Métraux. Ils ont appris que le plan directeur cantonal sera révisé à partir de 2024. Il semblerait que la notion de croissance basée sur la population ne sera plus la base d'urbanisation. On ne sait actuellement pas comment cela va se passer. Beaucoup de communes ont commencé à réviser leur PGA et ont déjà investi des centaines de milliers de francs. Il a été assuré que les travaux entrepris sur ces plans pouvaient être poursuivis et que, jusqu'à la validation du nouveau plan directeur cantonal, l'actuel reste en vigueur. Le nouveau document communal devrait pouvoir être mis à l'enquête d'ici une année. Dans les dispositions actuelles, des surfaces pourraient être urbanisées par plans spéciaux. Si une demande devait être adressée au canton, M. Freiburghaus ignore comment elle sera traitée.
- M. Pierre Zurbrugg demande à la municipalité que va devenir le bâtiment de l'ancienne poste à Cossonay-Gare et qui va l'acquérir. M. Freiburghaus répond que le bâtiment est dans une zone stratégique, le prix de vente demandé est d'un peu plus de CHF 300'000.-. La commission des finances s'était positionnée négativement par rapport à cette acquisition. Les CFF n'ont pas voulu acquérir non plus ce bâtiment. Une demande d'élévation du bâtiment

PV Conseil Communal séance du 14 septembre 2020

avait été demandée mais avait posé problème, les accès n'étant pas sécurisés. La municipalité n'a aucune information plus précise au sujet de ce bâtiment en ce moment.

Il n'y a plus de question.

M. Didier Chapuis, municipal

1. Camping

La Municipalité a mis sur pied une convention traitant les demandes de gens du voyage qui occasionnellement viennent sur le territoire communal. Il s'agit de familles yéniches suisses connues dont une famille a son adresse de domicile dans la commune. Quelques caravanes ont été autorisées à séjourner sur la place du tennis pendant la période hivernale à venir.

La municipalité travaille toujours à la tranquillisation du site, les nuisances sonores étant toujours trop nombreuses.

2. Piscine

La piscine fermera comme prévu le lundi du Jeûne soit le 21 septembre. Le restaurant fermera à la même date. La situation sanitaire a influencé à la baisse la fréquentation. La nouvelle équipe des gardes-bains a démontré un savoir-faire professionnel et rencontré un très bon écho auprès du public.

3. Social

Le Conseil d'Etat et le comité de l'UCV ont trouvé un accord concernant la répartition de la facture sociale. Cet accord devra encore être ratifié par le Grand Conseil et par l'Assemblée des délégués de l'UCV. Dans cet esprit la municipalité a décidé de soutenir cet accord lors du vote de la prochaine assemblée générale du 17 septembre de l'UCV. Par ailleurs, à cette même date aura lieu l'assemblée générale de l'ADCV. A cette occasion, elle soutiendra une motion de la commune de Crans demandant le retour le plus rapidement possible de l'ADCV à la table des négociations.

4. Personnel

Bourse

Le remplacement du poste vacant de collaborateur à la bourse a été attribué à Mesdames Sara Ribeiro et Anne Ruchat toutes deux engagées à 50%.

Service technique

M. Jonathan Roder a été engagé comme collaborateur à 70% au service technique. Il commencera son activité le 1er octobre prochain. Il a une formation de dessinateur en bâtiments et en aménagement du territoire.

Services extérieurs

En cette période sanitaire compliquée pour tous, la municipalité a décidé de soutenir un jeune apprenti dans une reconversion professionnelle. M. Jimmy Roulet a été engagé comme apprenti d'agent d'exploitation de 1ère année au sein des services extérieurs. Son début d'activité a commencé à la fin du mois d'août, juste à temps pour le début des cours professionnels.

Nous aurons certainement l'occasion de vous présenter ces nouveaux collaborateurs lors d'une prochaine séance du conseil.

La parole est donnée aux Conseillers.

Il n'y a pas de question.

M. Pierre-André Ischi, Municipal

Le changement de la conduite d'eau potable du chemin de la Loëttaz a été réalisé et terminé la semaine passée.

Des sondages sont en cours derrière le collège du Cheminet, il s'agit de contrôler les canalisations pour pouvoir établir des plans des conduites et des servitudes. Ces travaux nous permettront de pouvoir refaire le chemin de Florimont aussi bien le tapis que tous les services qui se trouvent sous la route.

Le projet d'aménagements routiers de la route de la Gare a été accepté par le canton. Il est affiché au pilier public pour 30 jours depuis le 8 septembre.

La patinoire ouvrira le 28 novembre 2020 et fermera le 28 février 2021. Réservez le samedi 28 novembre pour l'ouverture, car nous fêterons les 10 ans de la patinoire.

La parole est donnée aux Conseillers. Il n'y a pas de question

M. Yves Jauner, Municipal

Pas de communication.

La parole est donnée aux Conseillers

- M. François Bachmann aimerait connaître les intentions de la municipalité concernant l'application « my local services » présentée lors du dernier conseil par M. Yves Jauner. Actuellement, il n'y a que trois annonces.

PV Conseil Communal séance du 14 septembre 2020

M. Yves Jauner répond que plusieurs sociétés se sont inscrites pour y figurer. M. Jauner mettra au budget un montant de CHF 4'000.- pour cette application, si ce poste est accepté, la municipalité ira plus de l'avant pour la développer.

Il n'y a plus de question.

M. Yvan Rochat, Municipal

Quelques nouvelles au sujet de la forêt

La récolte de bois est en baisse dans notre pays, ce qui veut dire que la forêt grandit en volume et en surface.

Au total, 4,6 millions de mètres cubes de bois ont été récoltés en 2019, soit 11% de moins qu'en 2018 (5,2 millions de m3). Ceci est dû à des événements particuliers. Le recul s'explique par la réduction des coupes planifiées afin d'exploiter et écouler les bois endommagés par les tempêtes ou coups de vent.

Au niveau communal

Durant l'hiver 2018-2019, nous avons procédé à une importante coupe de bois de feu principalement de 172 stères et 225 m3 de bois rond pour la vente.

En 2019-2020, pas de coupe de bois suite à la demande de la Coopérative des propriétaires forestier "La Forestière" dont nous sommes membres, mais aussi suite à des hivers relativement doux, donc moins de demandes de bois de chauffage. Aujourd'hui, nous arrivons à la fin de notre stock de bois (12 stères, 6 hêtres et 6 frênes). Ainsi, nous pouvons prévoir une coupe pour la saison 2020-2021, principalement en bois de feu. Pour la Commune, il s'agit d'exploiter nos forêts dans le respect de son plan de gestion et de permettre un renouvellement naturel de celle-ci en collaboration avec notre garde-forestier, M. Harry Kleiner.

État de la forêt

Nous avons procédé, en 2019, à une coupe importante de résineux, environ 180 m3 au niveau de la forêt du Devin suite à une attaque sévère de bostryches, risque toujours marqué en 2020, mais aussi quelques coupes dites de sécurité le long de la piste finlandaise, des routes et chemins publics, travail toujours plus soutenu pour la Commune et surtout pour notre garde-forestier qui se fait des cheveux blancs !

Nos forêts souffrent énormément des fortes chaleurs et du manque d'eau, certains arbres, notamment les hêtres, se mettent prématurément au repos, au risque de dépérir.

En 2019, nous avons procédé à la plantation d'environ 250 arbres d'essences diverses dans la forêt du Devin. Des travaux de sylviculture principalement dans une surface replantée en cerisiers.

Maladies

Nous assistons au développement de plusieurs maladies en forêt (champignons-insectes). Par exemple, le capricorne asiatique ou maladie du frêne, la chalarose qui rend les arbres cassants, ou des chênes encore verts dont les racines pourrissent d'où un risque de chute accentué. Des scientifiques étudient tous ces problèmes et tentent d'y apporter des solutions.

Venoge

Un mot encore concernant la renaturation de la Venoge.

Lors de promenades sur cette zone, si vous voyez des arbres au sol ou déracinés ou encore des berges qui s'effondrent suite à des crues de la rivière par exemple, ceci est considéré comme normal par les services cantonaux en charge de la surveillance. C'est tout simplement la Venoge qui prend sa place et cela est sous contrôle.

La parole est donnée aux Conseillers.

Il n'y a pas de question.

Mme Valérie Codina Cervellin, Présidente, passe à la lecture de l'ordre du jour tel qu'il a été adressé aux conseillères et conseillers.

1. Assermentation
2. Préavis municipal 2020-39 relatif aux comptes et rapport de gestion pour l'année 2019
3. Préavis municipal 2020-43 relatif à l'arrêté d'imposition 2021
4. Préavis municipal 2020-44 relatif à une demande de crédit complémentaire au budget 2020 pour un audit informatique
5. Préavis municipal 2020-45 relatif aux travaux d'assainissement du bâtiment de la Maison de Ville
6. Renouvellement du bureau du Conseil pour l'année 2020-2021
7. Élection de la Commission de Gestion pour l'année 2020-2021
8. Élection de la Commission des Finances pour l'année 2020-2021
9. Nomination/Dissolution de commissions
10. Propositions individuelles
11. Communications de la Présidente

Il n'y a pas de remarque de la part des conseillers, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

1. Assermentation

Suite à la démission de Mme Victoria Thibaud, le groupe socialiste, Verts et Sympathisants présente M. Jaime Reina.

M. Zürcher nous présente M. Reina. D'origine colombienne, M. Reina est arrivé en Suisse en 1998 pour ses études de biologie. Marié, père de 2 enfants il habite la commune depuis 2016.

M. Reina prête serment devant l'assemblée et est élu sous les applaudissements de l'assemblée.

2. Préavis municipal n° 2020-39 relatif aux comptes et rapport de gestion pour l'année 2019

M. Claude-Alain Zbinden nous lit le rapport de la commission de gestion. La parole est donnée au Conseil.

- Mme Sylvette Grandchamp aimerait avoir les réponses à diverses questions posées par la commission de gestion dont les réponses ne figurent pas dans leur rapport.
 - ✓ Qu'en est-il des subventions pour les travaux de la route de Lausanne ? Les membres de la commission de gestion n'ont pas la réponse. M. Ischi répond que la municipalité a transmis les chiffres à la commission, personne n'a le montant en tête, mais tout a été transmis.
 - ✓ Quels sont les pouvoirs « financiers » des chefs de service ? M. Yvan Rochat répond que la commission n'a pas eu la réponse. Le montant disponible pour M. Duperrex chef de service est de CHF 20'000.- pour les véhicules, montant qui sera augmenté dans le prochain budget à CHF 25'000.-
 - ✓ Que veut dire dans le chapitre du personnel : « tableau de bord bien reçu ». Mme Patrizia Ponti répond que le document demandé a bien été reçu, il n'y a pas de commentaire supplémentaire. M. Chapuis explique qu'il s'agit d'un tableau relevant l'évolution de la masse salariale par secteur d'activité.
 - ✓ Patinoire on parle de 21 jours de fermeture. Le montant de l'électricité est passé de CHF 3'720.85 à CHF 1'378.45 comment l'expliquer ? M. Ischi répond qu'il va se renseigner et rappelle que la température de l'air influence la consommation énergétique.
 - ✓ Voiture Mobility la commission propose de la supprimer. Mme Grandchamp comprend que la commission trouve ce poste cher et se demande si la commission tient compte en proposant le retrait de ce véhicule du service rendu à la population.
 - ✓ Mme Grandchamp termine sur une remarque, et fait part de sa déception sur les conclusions du rapport de la commission de gestion qui ne relèvent aucun point positif. De plus le rapport revient sans cesse sur les problèmes internes pour lesquelles une instruction est en cours et nécessite donc la plus grande discrétion. Mme Grandchamp estime que la commission en parle beaucoup trop. Mme Grandchamp pense que la gestion n'est pas si mauvaise puisque les comptes se soldent par un excédent de revenus alors que le budget prévoyait un déficit.
- M. Didier Chapuis confirme que ces derniers mois étaient très intenses. Cette situation sanitaire a engendré plus de travail que ce que chacun peut imaginer. Les comptes sont positifs et, autre point positif, la commune viendra en aide et versera CHF 10'000 à l'ensemble hospitalier de la Côte, à l'ensemble hospitalier du Nord Vaudois ainsi qu'à la chaîne du Bonheur.
- M. François Bachmann voiture Mobility. La commission a-t-elle donné d'autres pistes à la municipalité concernant cette voiture, faire de la pub par exemple, pour qu'elle coûte moins cher ? M. Claude-Alain Zbinden répond que la commune pourrait peut-être investir dans un moyen de transport plus écologique. M. Piéric Freiburghaus informe que la question avait été posée à la société Mobility il y a quelques années, mais à ce moment-là, l'utilisation d'une voiture électrique n'était pas encore acquise pour les usagers. Les discussions vont être reprises, mais M. Freiburghaus estime que les coûts ne seront pas moins importants. C'est un service à la population qui a un coût. L'utilisation de la voiture par le service technique va également être revue.
- M. François Bachmann patinoire. Elle coûte environ CHF 60'000 par an (CHF 20.- par habitant) ce qui représente une subvention importante de la commune. La moitié des entrées sont pour les écoles. Peut-on revoir à la hausse le prix demandé par élève ? M. Chapuis répond que beaucoup d'enfants profitent de cette patinoire et savent patiner. Il renvoie donc la question à son collègue, M. Jauner, responsable des écoles afin de voir si leur participation pourrait être majorée. M. Freiburghaus ajoute qu'aucune installation sportive ne peut rentrer dans ses frais. Aucun calcul n'a été fait pour les autres installations sportives (foot, la piscine, le tennis, etc), et on ne connaît pas, par exemple, le coût d'un joueur de foot. Les bénéfices sont sociaux et ne doivent pas être sous-estimés.
- M. Mohamad Soltan Hosseini trouve le rapport de gestion très bien. Il estime que ce n'est pas parce que l'on fait un bénéfice de CHF 250'000 que l'on ne peut pas faire mieux. Il estime que l'on ne doit pas se lancer des fleurs et qu'entre adultes on sait ce qui marche et ce qui ne marche pas. Sans une médiation à CHF 50'000 et des bordures en granit, les comptes auraient été encore meilleurs. Il termine en rappelant que l'on doit savoir accepter les critiques.
- M. Éloi Contesse police. Ne trouve pas le montant que coûte l'intervention de la police cantonale dans la sécurité. On ne parle que de sécurité privée. M. Freiburghaus répond que nous participons à la facture policière. La gendarmerie n'intervient pas pour des petites déprédations, mais uniquement en cas de gros problèmes. La société EKML est complémentaire à la gendarmerie et intervient pour vérifier que les portes sont bien fermées, pour les petites déprédations, par exemple. La municipalité a engagé, à un tarif horaire, des personnes pour le contrôle du stationnement.

Il n'y a plus de question Mme la Présidente relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2020-39, où le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. D'adopter les comptes de l'exercice 2019 se soldant par un excédent de revenus de CHF 247'148.95 avant l'écriture finale ci-dessous (et après attributions obligatoires aux fonds de réserve)
2. D'autoriser selon le détail figurant dans les comptes :

PV Conseil Communal séance du 14 septembre 2020

- L'attribution au fonds suivant :
 - 9.281.350 Rénovation bâtiments CHF 100'000.-
 - L'amortissement suivant :
 - 9.143.01.43 Achat parcelle 127 CHF 110'000.-
 - Dons suivants :
 - 151.365.9 Chaîne du Bonheur CHF 10'000.-
 - 151.365.9 Établissements hospitaliers du Nord Vaudois CHF 10'000.-
 - 151.365.9 Ensemble hospitalier de la Côte CHF 10'000.-
3. De virer l'excédent de revenus de CHF 7'148.95 au compte capital
4. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019

Le préavis est passé au vote. **Il est accepté à l'unanimité.**

3. Préavis municipal n°2020-43 relatif à l'arrêté d'imposition 2021

M. Bernard Morel nous lit le rapport de la commission. La parole est donnée au Conseil. Il n'y a pas de question.

La présidente relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthaz,

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2020-43, ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

D'autoriser la Municipalité à percevoir les impôts suivants pour l'année 2021 conformément aux directives cantonales, de maintenir le taux d'imposition à 74 % de l'impôt cantonal de base pour :

1. l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers ;
2. l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales ;
3. l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise ;
4. de maintenir tels quels les autres postes de l'Arrêté d'imposition 2020 pour l'année 2021.

Le préavis est passé au vote. **Il est accepté à l'unanimité.**

4. Préavis municipal 2020-44 relatif à une demande de crédit complémentaire au budget 2020 pour un audit informatique

M. Daniel Rochat, en remplacement de M. Claude Brocard, nous lit le rapport de la commission.

La parole est donnée au Conseil.

Il n'y a pas de question. La Présidente relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthaz,

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2020-44, ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. D'accorder un crédit complémentaire au budget 2020 de CHF 33'000.- pour le poste « informatique », compte 190.318.5 ;
2. D'autoriser la Municipalité à mandater une entreprise pour procéder à un audit informatique ;
3. De financer cette dépense par la trésorerie courante

Le préavis est passé au vote. **Il est accepté par 34 oui, 1 abstention.**

5. Préavis municipal 2020-45 relatif aux travaux d'assainissement du bâtiment de La Maison de Ville

Mme De Sa Aurora, en remplacement de M. Gacond, nous lit le rapport de la commission. La parole est donnée au conseil.

- Mme Dominique Von der Muhll demande pourquoi le solaire n'a pas été envisagé dans ce projet ? M. Yvan Rochat répond que l'accent a été mis principalement sur l'assainissement du bâtiment, mais pas sur le solaire. L'orientation

PV Conseil Communal séance du 14 septembre 2020

du toit n'est pas forcément idéale pour recevoir du solaire. Il propose que M. Zurbrugg, engagé dans ce projet à titre professionnel, complète la réponse si nécessaire.

- M. Mohamad Soltan Hosseini revient sur la nécessité de rénover ce bâtiment. Les derniers travaux datent d'il y a environ 20 ans avec encore CHF 400'000 à amortir. Le bâtiment va coûter à la commune environ CHF 40'000 par an. Avec les CHF 1'250'000 (nouvel emprunt) plus les CHF 400'000 (ancien emprunt), plus l'amortissement 40'000x20(ans), le projet approche les CHF 2,5 millions. L'assemblée a voté un préavis sur l'imposition qui demande aux contribuables d'être prudents, de faire des sacrifices. Il pense que c'est un investissement hasardeux en cette période de Covid. M. Soltan Hosseini rapporte des chiffres de gastro suisse qui annonce qu'un tiers des restaurateurs sont dans les chiffres rouges. Les futurs restaurateurs vont-ils s'en sortir ? Une faillite représente une procédure de 1,5 an, période durant laquelle la commune devra supporter CHF 40'000 de perte plus le loyer impayé (CHF 60'000 par an). M. Soltan Hosseini estime que la suppression de la clause du besoin dans les années 90 du secteur de la restauration était une erreur et se demande pourquoi réouvrir un restaurant dans la commune et faire perdre des clients aux restaurateurs actuels.
- M. Daniel Traini est sensible à l'âme de la maison de ville. Il aurait voulu que la municipalité en fasse un exemple sur le plan énergétique pour qu'il soit le premier bâtiment totalement autonome à Penthalaz.
- M. Claude-Alain Zbinden se fait porte-parole de réflexions qu'il a eues avec son collègue de commission M. Pierre-Yves Dénéréaz absent ce soir.
 - La rubrique coûts des travaux par nature a été estimée sans aucune soumission et donc logiquement arrondie au-dessus avec en général une marge de 10% de plus pour les dépenses supplémentaires. Le poste « divers et imprévus » se voit allouer la somme de CHF 175'000.— soit 20 % ce qui fait au total une réserve de 30 %. Après soustraction de 10% à chaque poste le montant total est de CHF 790'200.-. Montant auquel il faut ajouter 15% par poste pour les divers et imprévus soit CHF 118'500. Le montant des honoraires de l'architecte de 19,4% ne devrait pas dépasser CHF 120'000.-. Le montant total des travaux arriverait donc à CHF 1'005'700.-
 - Deuxième point CHF 6'000.- de frais sont comptabilisés pour la mise à l'enquête, la commune va donc se payer à elle-même le montant des frais, ceci ne devrait donc pas figurer dans le coût des travaux.
 - Troisième point, le changement de chaudière est-il vraiment nécessaire ? Pourquoi ne pas rester au système actuel, voire passer au biogaz moins polluant et permettant de ne pas construire un local à pellet ?
 - Quatrième point CHF 21'000.- d'honoraires ont été versé pour le travail des architectes d'intérieur pour une simple présentation de clichés, mais sans reproduction en 3D comme demandé. Ce travail n'étant pas satisfaisant serait-il possible d'approcher à nouveau l'école hôtelière comme cela avait été fait dans un autre projet communal ?

Messieurs Zbinden et Dénéréaz estiment que ce projet devrait être refusé et revu en étant attentif aux dépenses communales et y revoir l'aspect financier.

- M. Eric Joseph : se demande comment va faire la municipalité pour augmenter le loyer de 70 % par rapport au loyer actuel. M. Yvan Rochat répond que l'on crée un appartement dans les combles avec un nouveau loyer à CHF 1110.-. Le loyer du restaurant de la maison de ville sera de CHF 3000.- avec la salle attenante. Pour l'appartement du restaurateur, il sera de CHF 1'200.- et CHF 1'400 s'il est loué par une autre personne.
- M. Didier Chapuis apporte une information concernant l'amortissement. Le bâtiment fait partie du patrimoine financier et non administratif. Il n'y a pas d'obligation d'amortir. Volontairement, la municipalité avait décidé il y a trois ans de suspendre l'amortissement.
- M. Mohamad Soltan Hosseini rappelle à M. Chapuis que l'amortissement est une charge, que tout emprunt coûte de l'argent. Que le patrimoine soit financier ou administratif, il va falloir faire du chiffre pour rembourser l'emprunt. M. Chapuis répond qu'il est d'accord et qu'il ne faisait qu'apporter une information.
- M. Yvan Rochat informe que la commune travaille avec Gastro-Consult pour ce bâtiment. Ces derniers ont conseillé à la municipalité de dissocier les loyers qui vont rentrer de l'investissement fait dans le restaurant. C'est un bâtiment communal qu'il faut entretenir et de l'autre côté il y aura des loyers qui rentrent. Il revient encore sur le montant cité par M. Claude-Alain Zbinden pour le travail des décorateurs d'intérieur. Leur travail n'est pas encore terminé.
- M. Piéric Freiburghaus répond à M. Daniel Traini sur son souhait d'avoir un bâtiment exemplaire, autonome au niveau énergétique. Il faut prendre en compte le patrimoine à conserver autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Un bâtiment neutre énergétiquement demanderait un nouvel emballage et ne permettrait pas de maintenir son aspect patrimonial. Le sol, les boiseries les fenêtres seront conservés.
- M. Mohamad Soltan Hosseini revient sur Gastro-Consult, service de Gastro-Suisse. Cette association encaisse des cotisations donc plus il y a de restaurants ouverts plus elle encaisse de cotisations. Si leurs conseils ont été judicieux, ils ne le sont pas pour ce restaurant. M. Soltan Hosseini estime que ce n'est pas parce que quelqu'un nous dit de ne pas compter les loyers qu'il ne faut pas le faire et que l'on ne comptera pas les charges. Il précise encore que 85% des charges d'un restaurant proviennent des matières premières et du personnel. Il reste donc 15 % pour payer le loyer, l'électricité et les divers frais d'exploitation. M. Soltan Hosseini estime qu'il y a 90 % de chance que le tenancier du restaurant ne s'en sorte pas financièrement.
- M. Eric Joseph rappelle que la municipalité avait retiré un préavis qui était parfaitement raisonnable et viable au mois de juin.
- Mme Dominique Von des Muhll pense qu'il faudrait trouver le bon équilibre de réflexion entre les finances et ce que l'on veut maintenir en haut du village. Il faut trouver un équilibre entre les 3 pôles, le bas, le milieu et le haut du village. Ce projet ne devrait pas seulement être traité sur le côté financier, mais dans une continuité de ce qui est

PV Conseil Communal séance du 14 septembre 2020

déjà en place. De plus elle demande quelle est la place de la grande salle ? Elle désire que l'on arrive à réfléchir à cela.

- M. Yvan Rochat répond que la grande salle n'est pas concernée par les travaux, mis à part pour quelques petites interventions. La gestion de cette salle est laissée au tenancier du restaurant. Si la commune reprenait la gestion de la salle, elle devrait y investir plus d'argent pour y aménager une cuisine et des sanitaires. La municipalité n'est pas allée de ce côté-là. Le futur propriétaire devra faire encore un peu de temps avec la cantine scolaire. La famille Hurel n'avait pas désiré faire les repas pour la cantine, une discussion sera possible avec le prochain tenancier. M. Yvan Rochat revient également sur l'intervention de M. Eric Joseph concernant le premier préavis présenté. La commission avait clairement fait savoir qu'elle ne désirait pas que l'on reporte les travaux dans le temps et que l'on saucissonne le projet. C'est ce qui est présenté dans ce préavis.
- M. Mohamad Soltan Hosseini revient sur le « saucissonnage » et rappelle que lors du dernier conseil un amendement pour un passage piéton en haut du village de CHF 400'000.- a été rejeté. Il estime que les contribuables du bas du village ne voudront certainement pas d'un restaurant en haut du village pour un montant de près de CHF 2'000'000.-.
- Mme Sylvette Grandchamp demande ce que l'on fera de la maison de ville si on ne la rénove pas ?
- M. Mohamed Soltan Hosseini répond que ça sera une nouvelle étape. Il rappelle qu'il ne dit pas ce qu'il faut faire, mais ce qu'il ne faut pas faire.
- M. Eric Joseph estime que ce n'est pas le restaurant qui est remis en cause, mais le montant des travaux.

Il n'y a plus de question.

La Présidente relit les conclusions du préavis en y apportant un petit amendement, en effet le numéro du préavis est bien le 2020-45 et non 2020-40 comme mentionné dans les conclusions de la municipalité

Le Conseil communal de Penthalaz,

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2020-45, ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement du bâtiment « Maison de Ville » ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 1'250'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux ;
3. D'autoriser la Municipalité à recourir à des avances à termes fixes si les liquidités ne sont pas suffisantes ;
4. De financer cet investissement par recours à l'emprunt ;
5. D'amortir le total des travaux de CHF 1'250'000.- en 20 ans à raison de CHF 62'500.- par année au maximum.

Le préavis est passé au vote. **Il est accepté par 16 oui, 12 non et 7 abstentions.**

6. Renouvellement du bureau du Conseil pour l'année 2020-2021

Mme la Présidente relit l'article 12 de notre règlement du Conseil communal et propose d'appliquer le dernier point de l'article à savoir que si le nombre de candidats est égal aux nombres de sièges à repourvoir l'élection se fait par applaudissements.

Election de la Présidente :

La parole est donnée au vice-président, M. Pierre Aubry, pour l'élection de la Présidente. M. Aubry revient sur les coutumes de Penthalaz avec le « tournus » des présidents sur 2 ans. Une législature sur 5 ans fait que le dernier président est élu que pour une année. La situation actuelle liée au COVID-19, ainsi que sur proposition de l'ancien président du conseil M. Eric Joseph, une discussion s'est ouverte sur la durée de la présidence et l'éventualité qu'elle puisse être prolongée. L'ensemble des présidents de groupes ainsi que M. Pierre Aubry sont d'accord avec ce principe.

M. Pierre Aubry présente donc Mme Valérie Codina Cervellin comme seule candidate au poste de Présidente du Conseil communal et donne la parole à l'assemblée pour d'autres propositions.

- M. Daniel Traini estime que, vu la situation actuelle, cette proposition est tout à fait cohérente et doit être acceptée. Toutefois, il aimerait qu'à l'avenir on s'en tienne à notre règlement du Conseil et au « modus vivendi » qui fait que l'on a un tournus dans les groupes pour l'élection de notre président.

Il n'y a pas d'autre proposition. Mme Valérie Codina Cervellin est donc élue par applaudissements.

Madame la Présidente en profite pour revenir sur le fait qu'une élection peut être reconduite, mais que c'est important que cela reste le choix du Conseil afin que les présidents ne restent pas en poste éternellement. Elle remercie l'assemblée pour la confiance témoignée ce soir.

PV Conseil Communal séance du 14 septembre 2020

Élection du Vice-Président :

M. Stéphane Zurcher propose de reconduire M. Pierre Aubry qui accepte de se représenter. Il est élu par applaudissements.

Élection du 2^e Vice-Président :

M. Daniel Rochat propose comme 2^e Vice-Présidente, Mme Christiane Chevalier qui continue également son mandat elle est élue par applaudissements.

Présidente : Mme Valérie Codina Cervellin

1^{er} Vice-Président : M. Pierre Aubry

2^e Vice-Présidente : Mme Christiane Chevalier

Scrutateurs : M. Daniel Blanc ; Mme Christiane Chevalier

Scrutateurs suppléants : Mme Aurora De Sa, M. Nicolas Bessi

Secrétaire : Mme Sylvette Grandchamp (élue pour la législature)

Secrétaire suppléante : Mme Corinne Borgeaud (élue pour la législature)

7. Élection de la commission de gestion pour l'année 2020-2021

Pour le GIP : Mme Corinne Borgeaud, M. Antonio Gatto, Mme Patrizia Ponti

Pour le groupe Socialistes, Verts et Sympathisants : Mme Rosario Monteiro, M. Philippe Gacond, M. Jaime Reina

Pour le PLR : M. Claude-Alain Zbinden

8. Élection de la Commission des Finances pour l'année 2020-2021

Pour le GIP : M. Claude Brocard, M. Daniel Rochat, M. Daniel Traini,

Pour le groupe Socialistes, Verts et Sympathisants : Mme Samantha Cardaropoli, M. Bernard Morel, M. Marc-Eugène Viret

Pour le PLR : Mme Anne-Marie Dénéréaz

9. Nomination/dissolution de commissions

Mme Victoria Thibaud sera remplacée à la commission règlement du Conseil par M. Philippe Gacond.

La commission équipements sportifs est dissoute.

10. Propositions individuelles

- M. Gilles Michot relève que seulement 35 conseillers sur 50 sont présents ce soir. Des préavis importants sont votés et 7 personnes s'abstiennent. Il cite « dire oui c'est bien, dire non c'est bien aussi, ne rien dire ça ne fait pas avancer ».
- Mme Corinne Borgeaud demande qui envoie le matériel de vote aux personnes suisses vivant à l'étranger. M. Piéric Freiburghaus va vérifier, mais il pense que c'est la chancellerie du canton de Vaud. Mme Borgeaud pose cette question, car en principe les Suisses de l'étranger reçoivent leur matériel de vote une fois les votations passées.
M. Piéric Freiburghaus pense que nous sommes tributaires des services postaux.
M. Freiburghaus avait demandé que la réponse à la question de Mme Borgeaud soit inscrite dans le présent PV lorsqu'il aura obtenu la réponse. Dont acte : « Le Canton de Vaud a délégué l'envoi du matériel de vote au bureau du registre civique de la Ville de Lausanne. Ce matériel est envoyé, par la poste, en courrier prioritaire huit semaines avant le scrutin. Le problème du retard de réception dudit matériel est malheureusement connu, spécifiquement dans les pays Afrique et d'Amérique du Sud ».
- M. Éloi Contesse absent lors du dernier conseil, a découvert dans le PV que la municipalité s'était opposée au maintien de la toiture originale de la station inférieure du funiculaire. Il s'étonne que la municipalité ait souhaité « déroger » le recensement architectural qui donnait une valeur historique à ce bâtiment. Il rappelle que le recensement architectural avait été financé par la commune à l'époque et qu'en l'occurrence c'était M. Freiburghaus qui avait été mandaté pour faire ce recensement. M. Contesse veut bien que la commune s'oppose au maintien de certains bâtiments, certains objets qui sont notés en 3 et qui représentent une importance régionale et non cantonale ou fédérale, mais il s'étonne que cet outil, financé par la commune et obligatoire, ne soit que rarement mentionné dans les projets communaux.
M. Piéric Freiburghaus répond que le recensement architectural s'est fait en plusieurs étapes dans les années 80. Lorsque M. Freiburghaus a fait ce recensement, il se limitait uniquement au niveau du Village. La décision finale du classement n'appartient pas aux communes, mais au canton bien que les municipalités interviennent dans les discussions.
La municipalité est étonnée de l'incohérence du projet du bâtiment du funiculaire, alors que la charpente de la station du bas doit être conservée, celle de la station du haut peut être détruite. Ce bâtiment a beaucoup évolué, il a beaucoup été restructuré. La charpente devra être repositionnée sur des socles et engendrera bien des complications, toutefois la charpente sera maintenue. Les discussions avec les services cantonaux ont relevé qu'il était important d'avoir une étude sur le patrimoine ferroviaire et industriel et que lorsque ceci sera fait on pourra faire un choix sur les bâtiments à conserver ou pas. Malgré plusieurs appels au canton le dossier n'a pas évolué.
- M. Pierre Aubry répond à la question de Mme Corinne Borgeaud sur le vote des étrangers. Ces personnes ne peuvent voter que sur les sujets fédéraux. Dans le canton de Vaud, l'envoi des documents est fait par une délégation de la municipalité de Lausanne qui gère le registre des Suisses domiciliés à l'étranger.

PV Conseil Communal séance du 14 septembre 2020

- M. Yvan Rochat informe l'assemblée qu'il ne se représentera pas à la municipalité pour la prochaine législature, M. Yves Jauner poursuivra l'aventure au sein de l'exécutif. M. Pierre-André Ischi ne se représentera pas, M. Didier Chapuis fait durer le suspense et M. Piéric Freiburghaus se représentera à l'exécutif.

11. Communications de la Présidente

- Mme la Présidente propose aux personnes qui le désirent en plus des municipaux, des présidents de groupes et du bureau de se réunir en fin de conseil pour discuter de l'organisation d'une soirée d'information à la population concernant les prochaines élections.
- Mise au point concernant les procès-verbaux du conseil. Il sera à l'avenir envoyé avec la mention projet en filigrane aux conseillers, ce qui indique que le document n'est pas encore approuvé par le conseil. C'est un document de travail non définitif. Ce n'est qu'une fois le document signé qu'il peut être diffusé. Madame la présidente rend l'assemblée attentive sur le fait que les documents non signés ne peuvent être diffusés à des personnes non assermentées. Les conseillers étant tenus au secret de fonction. Une fois les éventuelles modifications demandées apportées au document, il sera signé par la Présidente et la secrétaire puis pourra être publié sur le site internet de la commune et renvoyé aux conseillères et conseillers sous sa forme définitive en format PDF.
- Dans le dernier PV, il était mentionné que la municipalité ne pouvait pas déposer un amendement. Madame la Présidente relit l'article 73 de notre règlement qui stipule que les commissions, les membres du conseil et la municipalité peuvent déposer un amendement.
- Madame la présidente rappelle que tout membre de commission peut rédiger un rapport de minorité selon l'article 48 de notre règlement. Cela permettrait peut-être de clarifier certains débats, de poser le pour et le contre et permettrait de prendre la meilleure décision.

Dates à venir

- 27 septembre 2020 votations 5 objets fédéraux
- 29 novembre 2020 votations 2 objets fédéraux
- 7 décembre 2020 préparation du Conseil
- 14 décembre 2020 séance du Conseil
- 7 mars 2021 élections communales
- 28 mars 2° tour élections communales
- 25 avril 1^{re} tour syndic
- 16 mai 2° tour syndic

Madame la présidente, en cette année particulière de coronavirus, remercie la municipalité pour son investissement, sa disponibilité et la bonne collaboration avec le bureau. Merci aux conseillers pour leur travail à travers les commissions, les interventions. Merci à la secrétaire pour l'organisation et les PV et finalement merci à notre huissier aux membres du bureau et au personnel communal pour tout le travail fourni durant l'année.

Mme Sylvette Grandchamp rappelle que pour les élections communales du mois de mars, les membres du Conseil seront sollicités pour le dépouillement.

Le conseil est clos à 22h37

La Présidente



Valérie Codina Cervellin



La secrétaire



Sylvette Grandchamp